***Modèle d’arrêté d’attribution d’un logement de fonction à un agent occupant un emploi fonctionnel***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…* **-** **…** *(n° d’ordre)*

**portant attribution d’un logement de fonction à**

*Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles[[1]](#footnote-1) …

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.343-1, L.343-5 *[pour un agent contractuel]*, L.412-5 à L.412-7 *[pour un fonctionnaire]*, L.721-1 et L.721-3,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 82,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R 2124-64 à R 2124-74,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment son article L.242-1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, notamment son article 27,

Vu le décret n°87-713 du 26 août 1987 modifié pris en application de l'article 18 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et fixant la liste des charges récupérables,

Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 modifié portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique,

Vu l’arrêté n° NOR : SANS0224281Adu 10 décembre 2002 modifié relatif à l’évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

Vu l’arrêté n° NOR : BUDE1223843A du 22 janvier 2013 modifié relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d’occupation précaire avec astreinte pris pour l’application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° … *(n° d’ordre)* en date du … fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est susceptible d’être attribué,

Considérant que les responsabilités qui incombent à *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)*, les contraintes de déplacement et de temps inhérentes à l’emploi de … *(dénomination de l’emploi fonctionnel)* obligent à être logé à proximité de son lieu de travail *et* nécessitent l’attribution d’un logement de fonction.

Considérant que cette attribution fera l’objet, de la part de l’employeur, d’une déclaration d’avantage en nature, évalué sur la base des *dépenses réelles ou d’une évaluation forfaitaire,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Un logement de fonction est concédé à *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)*, occupant l’emploi de … *(dénomination de l’emploi fonctionnel)* pour nécessité absolue de service à compter du … *(a minima la date d’effet de l’arrêté portant détachement sur l’emploi fonctionnel)*

**Article 2 :**

Le logement est situé : … *(adresse exacte et complète)*

Le logement d’une superficie de … m2 est composé de … pièces. *+ ajout d’informations spécifiques au logement (ex : place de parking privée OU garage attenant ou situé à proximité de la maison, etc.)*

Le logement sera occupé par … (*nombre et qualité des personnes à charge occupant le logement*).

**Article 3 :**

L’attribution du logement nu est consentie à titre gratuit.

*Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* supportera l’ensemble des réparations et des charges locativesliées au logement occupé. Ces charges sont les suivantes et ne peuvent excéder la liste annexée au [*décret n°87-713 du 26 août 1987*](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066149/):

… *(Liste des réparations et charges locatives)*

Les dépenses afférentes à l'entretien courant et aux menues réparations d'installations individuelles, qui figurent au III de l’annexe du décret n°87-713 du 26 août 1987, sont récupérables lorsqu'elles sont effectuées par la collectivité ou l’établissement au lieu et place du locataire.

*Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* devra s’acquitter des impôts ou taxes liés à l’occupation des locaux dans la limite déterminée au point VIII de la liste annexée au [*décret n°87-713 du 26 août 1987*](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006066149/). Cela concerne : … *(indiquer les impôts et taxes retenus : droit de bail, taxe ou redevance d’enlèvement des ordures ménagères, taxe de balayage)*

Dès la date d’effet mentionnée à l’article 1, les charges seront acquittées par le locataire même s’il n’occupe pas physiquement le logement.

*Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* devra également souscrire une assurance contre les risques dont il doit répondre en qualité d’occupant.

*(Le cas échéant)* **Article 4**

En contrepartie de l’attribution du logement de fonction, *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* est tenu(e) de : … *(recenser les tâches demandées à l’agent en contrepartie du logement).*

*(Le cas échéant)* **Article 5 : [[2]](#footnote-2)**

Le versement d’un dépôt de garantie de … €[[3]](#footnote-3) destiné à couvrir les éventuels manquements aux paiements des charges liées au logement, aux frais d’entretien et aux réparations des dégradations sera demandé lors de la notification du présent arrêté.

**Article 6 :**

L’attribution de ce logement de fonction est un avantage en nature soumis à cotisations et est imposable.

**Article 7 :**

Ce logement de fonction est attribué à titre précaire et révocable.

Elle cessera de plein droit si les conditions qui l'ont motivée viennent à changer notamment en cas d’utilisation ou d'aliénation de l'immeuble occupé, si l’agent ne jouit pas des locaux en « bon père de famille », si l’emploi fonctionnel est retiré de la liste des emplois bénéficiaires, ou bien à la date à laquelle *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* cessera d’occuper son emploi fonctionnel.

En cas de congé de longue maladie ou de longue durée, *Madame ou Monsieur … (prénom et NOM de l’agent)* devra quitter les lieux, si sa présence fait courir des dangers au public ou à d’autres agents, ou est incompatible avec la bonne marche du service.

Lorsque la concession aura pris fin, le bénéficiaire devra quitter les lieux sans délai *OU L’agent disposera d’un délai de préavis de … mois[[4]](#footnote-4)*. Les délais mentionnés à l’article 15 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 ne sont pas applicables.

Pour toute la période pendant laquelle l’agent occupera le logement sans titre, il sera astreint au paiement d'une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux occupés. Cette redevance est majorée de 50 % pour les six premiers mois, de 100 % au-delà.

**Article 8 :**

*Le Directeur général des services* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 9 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 10 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Transmis au Représentant de l’État le :…*(date)*

*OU*

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Cet article ne peut être inséré que si le loyer est payable d’avance chaque mois ou tous les deux mois ⭢ Article 22 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Le montant du dépôt de garantie ne peut dépasser 1 mois de loyer hors charges locatives* [↑](#footnote-ref-3)
4. *L’article R.2124-73 du Code général de la propriété des personnes publiques prévoit que l’agent doit quitter le logement sans délai. Toutefois, rien n’empêche la collectivité ou l’établissement de prévoir un délai minimal de préavis pour laisser le temps à l’agent d’organiser son déménagement. Le CDG 45 préconise un délai de 1 ou 2 mois maximum.* [↑](#footnote-ref-4)